

REGLEMENT DU CONCOURS LITTERAIRE

« Prix Noël Noir 2018 »

Polars en Nord / RAVET-ANCEAU

1. Présentation

La société RAVET-ANCEAU, dont le siège social est situé 5 rue de Fives à Villeneuve d'Ascq, ci-après l'Organisateur, organise du 23 avril 2018 au 15 juillet 2018 inclus, un concours littéraire ci-après dénommé « le Prix », qui fait appel aux talents d'expression littéraire sur le genre « polar » des auteurs participants.

2. Conditions de participation

Le Prix est ouvert à tous (ci-après dénommés individuellement l' « Auteur » et collectivement les « Auteurs »), à l'exclusion des salariés de Ravet-Anceau et des sociétés du même groupe, des auteurs déjà publiés par Ravet-Anceau et des personnes qui participent à l'organisation et à la mise en œuvre de ce Prix. Concernant les personnes mineures, la participation au Prix se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

L'auteur devra résider en régions Hauts de France, Normandie, Île de France ou en Belgique et être disponible au mois de décembre pour assurer la promotion de son roman (dédicaces, salons, interviews).

La participation au Prix est strictement limitée à un seul manuscrit par Auteur. S'il est constaté qu'un Auteur a adressé plusieurs manuscrits, un seul sera retenu.

3. Modalités de participation

Les modalités de participation au Prix sont les suivantes :

- peut concourir toute œuvre de fiction inédite écrite en langue française, dont l'intrigue devra obligatoirement se dérouler dans les Hauts de France ou en Normandie. Le genre accepté est uniquement le polar (roman noir, thriller, roman à énigmes, etc).

- l'Auteur doit faire preuve de qualités d'expression littéraire et de créativité. Son texte doit être relu et ne doit pas comporter de fautes d'orthographe ou de fautes syntaxiques.

- le manuscrit doit être entièrement original, libre de tous droits, ne pas avoir été primé, édité ou auto-édité et ne contenir aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre ou à une société. Il ne doit pas être contraire à la loi ou aux bonnes mœurs et doit respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité et les droits d'auteur. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent RAVET-ANCEAU contre tout recours éventuel d'un tiers relativement à leur texte.

Les manuscrits devront obéir aux critères suivants :

- texte tapé sous Word ou libre office.

- nombre de caractères total compris entre 200 000 et 500 000 caractères (espaces comprises).

- format de page A4 (21 x 29,7), interligne 1,5.

L'Auteur doit indiquer de façon parfaitement lisible ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique) ainsi que son numéro de téléphone, et joindre un fichier scanné d'un justificatif de son identité afin de permettre aux organisateurs de vérifier

si nécessaire que les conditions de participation au Prix décrites ci-dessus sont respectées, ainsi que la présente fiche d'inscription.

L'Auteur présentera une courte biographie et un synopsis. Il indiquera également sa présence en ligne (page Facebook, compte twitter, compte instagram, etc).

L'Auteur doit adresser le tout, au plus tard le 15 juillet 2018 :

- par courrier électronique (date d'émission faisant foi), avec le manuscrit en pièce jointe (format .doc ou .odt) à l'adresse suivante : *concours@ravet-anceau.fr* avec pour objet « Noël Noir ».

Les manuscrits non sélectionnés seront détruits.

Sera considéré comme nul :

- Tout envoi à une mauvaise adresse, adressé après la date limite, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer, ainsi que tout envoi intervenu autrement que par courrier électronique.

- Tout envoi incomplet, illisible ou réalisé de manière contrevenante au présent règlement.

- Toute participation ne respectant pas les modalités prévues à l'article 3.

4. Fonctionnement du concours

A la réception de tout manuscrit dans le cadre du Prix, Ravet-Anceau enverra, par courrier électronique, à l'Auteur un accusé de réception, enregistrant ainsi sa participation.

Le jury est composé des membres du comité de lecture RAVET-ANCEAU.

La phase de sélection aura lieu du 16 juillet 2018 au 15 septembre 2018 :

Pendant cette période, la société RAVET-ANCEAU sélectionnera un manuscrit parmi l'ensemble des manuscrits reçus.

Ravet-Anceau adressera un courrier de refus, par courrier électronique, à tous les Auteurs dont le manuscrit n'aura pas été retenu.

Le lauréat sera informé à partir du 20 septembre.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du comité de lecture qui demeureront souveraines.

5. Dotation

L'Auteur lauréat verra son manuscrit édité par les Editions Ravet-Anceau en décembre 2018, sous réserve de la conclusion entre l'Auteur et Ravet-Anceau d'un contrat d'édition et d'un contrat de cession des droits audiovisuels conformes aux normes de la profession. Le tirage est à l'appréciation de Ravet-Anceau en fonction des prévisions de commandes et de ventes.

Une mention du Prix « Noël Noir » apparaîtra sur la couverture. Celle-ci fera l'objet d'une impression particulière. Le roman de l'Auteur lauréat fera l'objet d'une communication spécifique (dossier de presse, newsletter, mise en avant sur les réseaux sociaux et sur le site internet, dédicaces dans les grands points de vente de la région) en tant que lauréat du Prix « Noël Noir » de la collection Polars en Nord.

Le refus de signer un contrat d'édition avec les Editions Ravet-Anceau entraîne l'annulation du prix. Les Organisateurs se réservent en ce cas le droit de sélectionner un autre lauréat parmi les auteurs ayant envoyé un manuscrit.

6. Vie privée – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies par Ravet-Anceau bénéficient de la protection de la loi «Informatique et Libertés» n° 78.17 du 6 janvier 1978, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de : Ravet-Anceau 5 rue de Fives 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

L'Auteur lauréat autorise l'Organisateur à utiliser son nom, son prénom, son image et le titre de son roman et des produits dérivés qui en seraient issus dans leurs supports de communication interne et externe, tels que notamment mais pas exclusivement, journaux internes, sites intranet et/ou internet, communiqués ou articles de presse. Cette autorisation est donnée pour la durée de la protection légale du Livre et de ses produits dérivés par le droit d'auteur.

Toute participation au Prix implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Après l'envoi d'un manuscrit, et jusqu'à la proclamation des résultats, chaque participant s'interdit de publier ou diffuser son texte et/ou d'accorder sur ce dernier des droits à un tiers. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée souverainement, et sans recours possible, par l'Organisateur.

7. Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le Prix. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

8. Règlement

Ce règlement est disponible sur le site Internet de Ravet-Anceau (<http://edition.ravet-anceau.fr/2018/04/reglement-prix-noel-noir-2018/>).